

Communiqué de presse – 11 septembre 2008

Ecole infantine dès 4 ans : comment les parents vont-ils s'organiser ?

Le Grand Conseil a accepté la semaine dernière d'introduire deux années d'école infantine obligatoires dans le canton de Fribourg. La Fédération des crèches et garderies fribourgeoises ne conteste pas cette mesure d'harmonisation scolaire nécessaire. En revanche, elle regrette que la question de l'accueil parascolaire de ces jeunes enfants qui, à cet âge, ont encore besoin d'une attention toute particulière et de lieux d'accueil spécifiques, n'ait pas été réglée en parallèle, comme le prévoit pourtant HarmoS.

Contrairement aux arguments avancés lors des débats au Grand Conseil par les partisans du projet du Conseil d'Etat, la fréquentation de quelques demi-journées d'école infantine (de 2 à 3 heures consécutives) ne permettra pas aux parents, et encore moins aux familles monoparentales, de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. Ces familles devront multiplier les solutions d'accueil pour leurs enfants, avant l'école, à midi, après l'école ou alors découper leurs horaires de travail en tranches et augmenter les déplacements entre lieu de travail, école et domicile (si l'emploi s'y prête et que l'employeur est conciliant).

Pour la Fédération des crèches et garderies, il est impératif que les pouvoirs publics envisagent de manière globale l'éducation et l'accueil de la petite enfance et coordonnent leur politique scolaire et de la prime enfance. Concrètement, il est nécessaire pour les familles que lors de la mise en place de la 2^{ème} infantine, les autorités prévoient un accueil parascolaire complémentaire en crèche, accueil familial de jour ou garderie-école maternelle. Le transfert financier de 60 millions de l'Etat vers les communes pourrait en faciliter l'organisation.

Les crèches et garderies, pas plus que l'école infantine, ne sont des lieux où les parents « se débarrassent » de leur progéniture, au contraire de ce qui a été rapporté dans la Liberté de samedi 6 septembre. Les parents « confient » leurs enfants à des structures d'accueil professionnelles (50% à 2/3 du personnel qualifié dans les crèches).

La double activité professionnelle des parents est une réalité (75% des femmes ont un emploi), elle fournit à l'économie les forces de travail dont elle a besoin et permet d'alimenter les caisses des assurances sociales et celles des pouvoirs publics par le biais des impôts. Quant aux lieux d'accueil de la petite enfance, ils se sont développés pour répondre à cette évolution sociale et prendre le relais des parents pendant leur absence.

La pénurie de places d'accueil de la petite enfance est importante dans le canton de Fribourg. En 2004, la Commission pour une politique familiale globale avait placé au premier rang de ses priorités une meilleure conciliation vie familiale et vie professionnelle. Or, les mesures concrètes -et notamment la participation financière de l'Etat qui permettrait la création de nouvelles structures- se font attendre. La Fédération des crèches et garderies appelle les partis politiques à se concerter pour faire avancer ce dossier, comme ils l'ont fait pour la 2^{ème} infantine.

Fédération des crèches et garderies fribourgeoises

Infos : Marisa Rolle, présidente, 079/372.32.48
Annette Wicht, secrétaire générale, 077/443.72.27